

COMMUNE DE SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place M. Van Meenen, 39
1060 BRUXELLES

V/Réf : pu 2011-137/25833
N/Réf. : AVL/ah/SGL-2.322/s511
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Parvis Saint-Gilles, 31. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace commercial ainsi que la modification de la devanture.

Suite à votre courrier du 16 novembre 2011 sous référence, réceptionné le 18 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 23 novembre 2011.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection de l'église de Saint-Gilles ainsi que de la brasserie Verscheueren et des biens situés aux numéros 11-13 et 15 du parvis. La demande vise le réaménagement de l'espace horéca et la transformation de la devanture. Celle-ci serait placée en retrait par rapport au plan de la façade et pourvue d'un encadrement rouge.

Selon la Commission, la devanture projetée est inadaptée à la typologie de la maison et sa réalisation serait préjudiciable pour le patrimoine protégé situé à proximité directe (composition asymétrique, couleur criarde, divisions horizontales). La CRMS conseille donc de réétudier le projet de devanture de manière à aménager la vitrine dans le plan de la façade. La partie supérieure de la vitrine ne peut être obturée par l'enseigne qui devra surmonter l'imposte. De manière générale, les enseignes devront être réalisées conformément aux dispositions du RRU. Enfin, sur le plan urbanistique, les travaux impliquent la surdensification de l'îlot.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreutz) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)